

# L É G I S L A T I O N

P R I M I T I V E ,

CONSIDÉRÉE DANS LES DERNIERS TEMPS

P A R

L E S S E U L E S L U M I È R E S

D E L A R A I S O N ,

S U I V I E D E P L U S I E U R S T R A I T É S E T  
D I S C O U R S P O L I T I Q U E S ;

P A R L . G . A . D E B O N A L D .

---

« Un peuple qui a perdu ses mœurs en voulant se  
» donner des lois écrites, s'est imposé la néces-  
» sité de tout écrire, et même les mœurs ».

D I S C . P R É L I M .

---

T O M E P R E M I E R .

1103  
1103  
A P A R I S ,

Chez L E C L E R E , Imprimeur-Libraire , quai des  
Augustins , n<sup>o</sup>. 39 , au coin de la rue Pavée.

---

A N X I . — 1802.

---

---

# DISCOURS

## PRÉLIMINAIRE.

---

L'OUVRAGE que je donne au public est divisé en quatre parties, dont la première est purement rationnelle ou de théorie; les trois autres sont expérimentales et d'application.

La première partie qui fait exclusivement la matière de ce discours préliminaire, la partie *rationnelle*, est divisée en deux livres, dont le premier traite des êtres, objet de tout Ordre en général, et des manières d'être relatives ou des *personnes*, dont les relations ou *rapports* sont l'objet de l'Ordre social en particulier. Le second traite en détail de l'Ordre social et de la législation, qui en coördonne et en maintient à leur place les diverses personnes. Le discours préliminaire a aussi deux parties qui correspondent une à une aux deux livres de la première partie. L'une considère, non les opi-

nions des philosophes, *car qui pourroit compter les pensées qui s'élèvent dans le cœur de l'homme ?* mais les doctrines générales de philosophie qui ont partagé les hommes et enfanté les diverses opinions ; l'autre traite de la législation en général, et de ses effets sur la société, et sur la France en particulier, soumise, depuis peu d'années, à la plus grande expérience qui jamais ait été faite en législation.

La partie théorique de cet ouvrage est divisée en chapitres, et les chapitres en propositions ou articles. Rien ne fait mieux sentir la liaison des idées que de détacher les propositions. Le lecteur voit alors où la chaîne des idées est interrompue, et où elle est continue. Un écrivain peut revenir au point où son prédécesseur a commencé à s'égarer, et suivre une meilleure direction : il n'y a rien de perdu pour les progrès de la vérité, parce que l'un la reprend là où l'autre l'a laissée. Le style continu plus agréable pour le lecteur, est aussi plus aisé pour l'écrivain, et surtout plus propre à en imposer à l'attention sur le désordre des idées ; mais il est moins favorable à l'exposition de la vérité,

et c'est ce qui a fait adopter par les géomètres la division en propositions.

La seconde partie traite de l'état ancien du *ministère public* en France; et par cette expression à la fois religieuse et politique, j'entends, pour la société politique, le corps de la magistrature civile et militaire, vrai *ministère* ou service de l'Etat, au même sens qu'on appelle l'ordre du sacerdoce le *ministère* de la religion. Dans cette partie l'auteur ne peut être qu'historien, et un historien qui, placé entre le passé et l'avenir, sans aucune intention sur le présent, raconte les générations qui ne sont plus pour l'instruction de celles qui ne sont pas encore.

La troisième partie d'application traite de l'éducation publique : objet dont tous les gouvernemens, et celui de la France en particulier, sentent toute l'importance. Ce plan d'éducation dont j'indique les bases, écrit et même imprimé il y a longtemps, ne s'est pas rencontré avec celui que le gouvernement a récemment adopté; et je n'ai pas cru pour cela devoir le supprimer. Il faut montrer le bien aux hommes même lorsqu'ils ne peuvent pas le faire; le mal ne

vient pas de ce que les gouvernemens font fausse route, mais de ce qu'ils marchent au hasard et sans se proposer de point fixe d'arrivée qui ne peut être que le bien absolu, et auquel il faut toujours tendre, même quand on devroit n'y jamais parvenir.

La quatrième partie traite de l'état politique de l'Europe chrétienne et mahométane. c'est un essai, dont la moitié à peu près a paru par articles au *Mercure de France* de cette année, jusques à la discussion de la constitution proposée à la Pologne par Mably, après laquelle l'auteur n'a plus rien inséré dans ce journal de relatif à la politique. En donnant cet essai, tel qu'il a été composé, on obéit au vœu d'un grand nombre d'abonnés, qui ont témoigné le désir que l'on réunît en un corps ces différens articles, et que l'on en complétât la suite. On y a joint un morceau sur le traité de Westphalie qui avoit paru beaucoup plutôt. Le but de ces considérations politiques est de faire voir l'influence de la législation politique et religieuse des Etats sur les événemens de leur vie, et surtout d'agrandir l'étude de l'Histoire moderne, en présentant, ainsi que

M. Bossuet l'a fait pour l'Histoire ancienne, la raison générale, ou plutôt divine des événemens de ce monde, que nous épelons, pour ainsi dire, un à un, sans en considérer l'ensemble et la liaison secrète, et que nous nous accoutumons à regarder comme uniquement soumis aux caprices des hommes, et n'ayant d'autre règle que leurs passions.

Peut-être quelques lecteurs trouveront que ces quatre parties n'ont pas entre elles un rapport assez immédiat ; mais, avec plus d'attention, il est aisé de remarquer qu'elles se prêtent toutes un secours mutuel. En effet, il y a un rapport nécessaire entre les lois de la société, le ministère public qui exécute les lois de la société, l'éducation qui dispose l'homme au ministère public, enfin les événemens de la société qui tiennent à la fois de la nature des lois et de l'état des personnes. Après tout, les différentes parties de l'ordre social se rattachent à un centre commun, et elles sont toutes liées entre elles par un but uniforme, comme tous les hommes, sans être parens entre eux ni alliés, sont unis par le lien général de l'humanité.

Je dois, avant d'entrer en matière, me justifier du reproche qui m'a été fait d'énoncer mes idées sur la société d'une manière trop absolue. Il faut s'entendre. Toutes les fois qu'on traite du général, la vérité est absolue : car absolu et général sont synonymes. Elle n'est que relative, lorsqu'on traite du *particulier*. Et pour appliquer cette distinction à la société, la vérité est absolue quand on traite de la constitution, règle générale de la société; et elle est relative dans les détails d'administration, règle particulière des individus. Ainsi le pouvoir considéré en général est bon d'une bonté absolue, et l'homme qui l'exerce, être particulier, n'est bon que d'une bonté relative. De là suivent, et la fixité nécessaire dans la constitution du pouvoir, et les modifications nécessaires dans les lois d'administration. De là, la différence du pouvoir absolu en constitution, au pouvoir nécessairement moins absolu en administration, et par là plus arbitraire. Le pouvoir absolu est constitué sur des lois fixes et fondamentales, « contre lesquelles, dit M. Bossuet, tout ce qu'on fait est nul de soi », et l'homme qui l'exerce doit administrer avec

douceur et égard pour la foiblesse humaine (1). Ainsi , dans les sciences mathématiques , on suppose toutes les lignes en général absolument droites , toutes les surfaces en général absolument planes , tous les solides en général absolument compactes , tous les corps en général absolument durs , le mouvement en général absolument libre ; mais l'artiste qui met en œuvre les corps *particuliers* , ne trouve rien de tout cela , et il est obligé de tenir compte des déviations des lignes , des aspérités des surfaces , de la mollesse des corps , de la résistance des *milieux* , etc. etc. La comparaison est parfaitement exacte , et je l'emploie d'autant plus volontiers , que je regarde comme d'une haute importance de faire remarquer au lecteur les harmonies du monde intellectuel et du monde matériel , du monde de la *cause* et du monde des *effets*.

La vérité relative doit être dite avec pru-

---

(1) Le pouvoir despotique au contraire ne connoît ni fixité dans la constitution , ni tempérament dans l'administration ; et c'est ce qui rend si dure la condition des sujets , soumis à toutes les volontés d'un maître qui n'est soumis lui-même à aucune loi.

dence et circonspection, parce qu'elle est incertaine par cela seul qu'elle n'est pas absolue ; raison pour laquelle il faut être d'une extrême réserve pour prononcer sur les individus et les faits particuliers. Mais pour la vérité en général, ou sur le général, il est toujours temps de la révéler, parce que c'est toujours le temps qui la révèle : *Veritas filia temporis*.

Je m'attends que la manière générale dont j'ai considéré les objets au commencement de cet ouvrage, déplaira à deux sortes d'esprits, même droits et justes. Elle déplaira à ces esprits plus agréables que forts, qui ne peuvent sortir de la sphère du particulier, ne reconnoissent plus un *pouvoir*, si l'on ne l'appelle le roi d'Espagne, ou le czar de Russie ; un *ministre*, si on ne l'appelle un *chef de bataillon* ou un *conseiller d'Etat* ; des *sujets*, si on ne les appelle *Pierre* ou *Paul* ; sans réfléchir à l'énorme distance qu'il peut y avoir entre l'homme souvent imparfait, chef de tel ou tel Etat ; et le *pouvoir* en général absolument bon, entre les hommes qui servent, souvent vicieux, et l'ordre du *ministère* social absolument bon, et qu'on ne peut pas affirmer du particulier tout

ce qu'on peut affirmer du général. La manière générale ou métaphysique ne trouvera pas plus de grâce aux yeux de ceux qui tiennent à la philosophie de leur école, comme les professeurs au temps de Descartes tenoient à celle d'Aristote : esprits propres à retenir la vérité acquise, mais incapables de l'acquérir, parce que dans leur improbation précipitée et de prévention, ils oublient, tout chrétiens qu'ils sont, cette maxime de l'apôtre : « Ne méprisez aucune doctrine, » éprouvez-les toutes, et retenez celles qui » sont bonnes ». Ces dernières considérations nous conduisent à traiter de la philosophie.

## I.

*De la Philosophie.*

La philosophie, qui signifioit chez les païens *l'amour de la sagesse*, et qui ne signifie pour nous que *la recherche de la vérité*, a commencé pour l'homme avec la parole, et pour l'univers avec l'écriture.

Comme la vérité n'est autre chose que la science des êtres et de leurs rapports, et que les êtres sont tous compris sous les expres-

sions générales de *cause* et d'*effets*, la philosophie considérée en général suivit d'abord cette division.

La plus ancienne philosophie écrite qui nous soit connue, celle des Hébreux, s'attacha à faire connoître la cause suprême, intelligente, éternelle de l'univers, et sa volonté générale, dont les lois fondamentales des êtres sont l'expression : elle en tira la connoissance des devoirs de l'homme, et elle parla de cette cause suprême et de l'homme, son plus noble effet, et celui qui soumet tous les autres à sa pensée ou à son action, avec une hauteur d'intelligence, une force de sentiment, une magnificence de style proportionnée à la majesté des objets, et auxquels le langage des autres peuples ne put atteindre.

Les effets même purement matériels, la philosophie des Hébreux ne les considéra pas en eux-mêmes : ils ne lui parurent pas dignes de ses recherches; elle les considéra comme *l'action* merveilleuse de la cause souverainement puissante, et franchissant ces lois générales du mouvement et de la matière dont nous sommes si péniblement occupés,

elle vit dans les cieux le pavillon qu'étendoit sur l'univers la main du Très-Haut, dans les nuées son vêtement , dans la terre son marche-pied , dans les foudres et les tempêtes ses messagers et ses hérauts. Si elle admira la puissance infinie du Créateur dans les grands phénomènes de la nature , elle bénit son inépuisable bonté dans les plus petits effets de la création. Les productions de la terre furent le repas préparé pour l'homme , et les animaux furent les serviteurs destinés à l'aider dans ses travaux. De là ces hymnes à la gloire de l'Être tout-puissant et tout bon , ces cantiques de reconnoissance et d'amour , qui font de la plus haute philosophie , la poésie tantôt la plus sublime et tantôt la plus gracieuse , et qui traduisent des pensées divines en langage divin.

Les autres peuples perdirent de vue cette haute philosophie , transmise d'abord dans toutes les familles par une tradition orale , et depuis maintenue pure et entière chez le seul peuple hébreu par une transmission *écrite*. Ils s'arrêtèrent à la contemplation des effets , y cherchèrent tout , et même la cause intelligente , et multiplièrent la cause

à proportion du nombre et de la variété des effets.

Les Chaldéens virent leurs dieux dans les astres , et servirent la *milice du ciel* ; les Egyptiens sur la terre , dans les plantes et les animaux ; les Grecs , dans les hommes , et surtout dans leurs passions. Toutes les causes secondes, l'air, le feu, l'eau, la terre et ses atomes leur parurent tour à tour la cause première de l'univers. Dans leurs vaines imaginations , ces philosophes *corpusculaires* voulurent peindre aux sens ce qui ne doit être exprimé qu'à la pensée ; ils ne virent dans l'univers que des *images* de corps , au lieu d'y voir , comme les Hébreux , des figures de vérités. Les philosophes hébreux s'appeloient , avec raison , les *voyans*. Les philosophes grecs se décorèrent du nom de *sages* (1) ; mais ils *cherchèrent la sagesse* hors des voies de la vérité , et ils ne rencontrèrent que la corruption et le mensonge : *Græci sapientiam quæerunt..... dicentes se*

---

(1) On s'appeloit alors *sage* , comme dans notre révolution on s'est appelé *vertueux*.

*esse sapientes , stulti facti sunt.* Epît. aux Romains.

Il y eut alors , comme aujourd'hui , deux philosophies ou deux doctrines ; une philosophie divine , qui se confondit avec la religion ; et une philosophie humaine , que l'homme associa à la morale : car les philosophes grecs dissertoient beaucoup sur l'homme , sur sa nature et sur sa fin.

Cependant la doctrine des Hébreux se répandoit avec leurs livres dans les parties d'Asie et d'Europe voisines de la Palestine. Elle ne fut pas inconnue aux Grecs , et donna sans doute à la philosophie de Platon ce caractère d'élévation et de vérité qui la distingue des autres doctrines de ses compatriotes. Platon fit de la philosophie avec sa raison , ou du moins avec son intelligence ; les autres en firent avec leurs passions ; les stoïciens , avec l'orgueil , les épicuriens , avec la volupté ; le sceptique douta ; les pyrrhoniens nièrent , les ecclésiastiques cherchèrent ; les uns dirent à l'homme , *jouis* ; les autres lui crièrent , *abstiens-toi* ; ceux-ci lui apprirent à ne rien affirmer ; ceux-là à ne rien croire.

Cette confusion de doctrines passa chez les

Romains, mais assez tard. La philosophie des Grecs, vain luxe de l'esprit, ne pénétra à Rome qu'avec tous les autres genres de luxe qui devoient venger l'univers de sa défaite, et faire expier à Rome ses succès. Mais les Romains, sévères, et occupés de grandes choses, choisirent ce qu'il y avoit de plus sage ou de moins déraisonnable dans la philosophie des Grecs, comme ils avoient retenu ce qu'il y avoit de plus grave dans leur culte; et de toutes les sectes de philosophie, les plus considérées à Rome furent celle des stoïciens, qui parloient de la vertu, et celle de l'académie, qui cherchoit de tous côtés, ne se fixoit que dans son incertitude, et n'affirmoit pas de vérité, de peur de soutenir une erreur.

Les opinions d'un homme forment sa philosophie, mais la philosophie d'un peuple est sa législation; raison pour laquelle les hommes avides de domination, imposent au peuple, comme des lois, leurs propres opinions, et veulent faire une doctrine générale de leurs sentimens particuliers. Chez les Hébreux, une doctrine intellectuelle avoit produit une législation raisonnable, ou plutôt s'étoit